MAISON SAINT MICHEL
UNE RESIDENCE PHILOGERIS

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2022

LE PRIX JOURNALIER COMPREND :

- **Un tarif journalier d'hébergement** couvrant un « socle » minimum de prestations correspondant à l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien, prestation de blanchissage (linge hôtelier) et d'animation de la vie sociale. Ce socle est fixé par l'Annexe 2-3-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ce tarif évolue chaque année en fonction d'un pourcentage fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances.

Tarifs hébergement	
- Chambre seule	87,00 € TTC / jour / personne
- Chambre double	75,20 € TTC / jour / personne
- Court Séjour, Chambre seule	95,50 € TTC / jour / personne
- Court Séjour, Chambre double	83,70 € TTC / jour / personne

- **Un tarif journalier de dépendance** couvrant les prestations d'aide et de surveillance directement liées à l'état de dépendance de la personne. L'état de dépendance est apprécié par application de la grille nationale d'évaluation A.G.G.I.R. Ce tarif est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental.
- **Pour les résidents du département, seul est facturé le ticket modérateur (tarif GIR 5-6) et le complément individuel à la charge du résident suivant la notification d'Allocation Personnalisé d'Autonomie (APA).**

	Tarifs fixés par arrêté du 23 décembre 2021
- GIR 1-2	20,76 € TTC / jour / personne
- GIR 3-4	13,17 € TTC / jour / personne
- GIR 5-6	5,59 € TTC / jour / personne

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.V.A. au taux réduit en vigueur soit 5,50%).

AUTRES PRESTATIONS :

Repas Invité..... 15,00 € TTC l'unité / personne
Repas Enfant (moins de 15 ans) ..... 8,00 € TTC l'unité / personne
Portage plateau repas ..... 2,50 € TTC l'unité / personne
Branchement téléphonique..... 7,30 € TTC l'unité / personne
Unité téléphonique..... 0,16 € TTC l'unité

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.V.A. au taux en vigueur soit 20%).

DEDUCTION :

Absence liée à hospitalisation (séjour à l'hôpital ou en clinique au-delà de 72h) le tarif journalier afférent à l'hébergement sera minoré du montant du forfait journalier hospitalier..... .....20,00 €
Absence liée à l'hospitalisation (séjour à l'hôpital psychiatrique)..... ..... 15,00 €
Absence liée à un motif personnel (au-delà de 72h) ....6,00€

Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.V.A. au taux réduit en vigueur soit 5,50%).